



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

APPEL D'OFFRE REF 05/004/YDE/2026

ELIZABETH GLASER PEDIATRIC AIDS FOUNDATION (EGPAF)

PROJET DE DESTRUCTION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET COMMUNICATIONS DECLASSE PAR
EGPAF CAMEROON



DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 06 JUIN 2026, 14H00 HEURES DU CAMEROUN

SOMMAIRE :

- I- PRESENTATION D'EGPAF AU CAMEROUN*
- II- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE*
- III- MODALITES PRATIQUE DE SOUMISSION*
- IV- CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE*
- V- ANALYSE DES OFFRES*
- VI- LISTE DES MATERIELS A DECLASSER (EN ANNEXE)*



I-PRESENTATION D'EGPAF

EGPAF travaille en partenariat avec le ministère de la Santé pour soutenir les services de prévention, de soins et de traitement du VIH et de renforcement des systèmes de santé. L'EGPAF est principalement financé par le PEPFAR à travers les Centres for Disease Control and Prevention (CDC) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). ELIZABETH GLASER PEDICATRIC AIDS FOUNDATION Cameroun a pour siège Social Yaoundé et représentée par **Dr Patrice TECHENDJOU**, Directeur Pays demeurant et domicile au siège de ladite institution, identifié au numéro contribuable **M0914125000911Q** ci-après dénommée EGPAF.

II-CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature, toute entreprise spécialisée et expérimentée dans le domaine informatique : le recyclage-reconditionnement & destruction du matériel informatique et communication déclassés par EGPAF .

Les pièces suivantes constitueront l'offre du prestataire :

A- Pièces administratives

- 1- Attestation de non-redevance fiscale (datant de mois de 03 trois mois), (Critère éliminatoire).
- 2- Un Plan de localisation ou attestation de localisation du bureau principal du soumissionnaire (Critère éliminatoire).
- 3- Photocopie de la carte de contribuable ou Attestation d'immatriculation ;
- 4- Photocopie de l'expédition du Registre de commerce (en conformité avec l'objet du présent appel d'offre) ; (Critère éliminatoire).
- 5- Attestation de domiciliation bancaire ;

B- PIECES TECHNIQUES

1. Présentation de l'entreprise (historique de la structure, secteur d'activité, structure organisationnelle du soumissionnaire et présentation du personnel clé
2. Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par EGPAF
3. Méthodologie de recyclage dans la cas du réemploi et de destruction en tenant compte du volet environnemental et social du matériel informatique ;
4. Fournir trois (03) attestations de satisfecit pour des prestations similaires effectuées pour la période allant de Janvier 2023 à Decembre 2025 ;



5. Fournir (04) procès verbaux de reception provisoires ou définitifs de réalisation des travaux similaires réalisés par le soumissionnaire, ainsi que les contacts des personnes de références pour ces services rendus pour la période allant de janvier 2023 à Decembre 2025

C- OFFRE FINANCIERE

L'offre financière contient entre autres une proposition détaillée de prix, indiquant les valeurs en TTC selon le régime fiscal du soumissionnaire

III- CALENDRIER DU PROJET & MODALITES DE SOUMISSION DES OFFRES

A – CALENDRIER DU PROJET

Chronogramme des activités	Date de l'activité / Date	Responsable	Remarques
Appel d'offres émis (Demande de proposition)	25/05/2026	EGPAF	
Date limite de soumission des questions de clarification à EGPAF	30/05/2026	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.
EGPAF répond à toutes les questions de clarification	03/06/2026	EGPAF	Les délais doivent être strictement respectés
Date limite de recevabilité des propositions des fournisseurs	06/06/2026 à 14h00	Fournisseur	Les délais doivent être strictement respectés.

Nota Beni :

EGPAF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout ou partie de cette requête de manifestation d'intérêt. Tout contrat d'achat de biens et de services résultant de cette requête sera régi par les principes et règlements d'EGPAF.

Les questions ou demandes d'éclaircissement concernant cette demande de proposition doivent être soumises par écrit à CameroonProcurement@pedaids.org

B- MODALITES DE SOUMISSION DES OFFRES

Toutes les pièces du dossier de soumission doivent être reliées sur un seul (unique) document et classées suivant l'ordre ci-dessus mentionné avec des séparations entre les différentes grandes rubriques A, B et C.

Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :



- En langue française ou anglaise ;
- En exprimant tous les prix en francs CFA.

TOUTES LES OFFRES SERONT DEPOSEES PHYSIQUEMENT

Les dossiers de soumission seront soumis avec la mention << **APPEL D'OFFRE REF 05/001/YDE/2025**>> la catégorie et la sous-catégorie doivent obligatoirement paraître sur l'enveloppe.

NB : Si les soumissions sont remises en main propre, elles doivent être remises sous plis fermé avec les Références de l'avis d'appel d'offre et contre décharge aux adresses suivantes

Y sera mentionner sur l'enveloppe le numéro de l'avis d'appel d'offre et la mention :

‘N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT’

NB : Si les dossiers de soumission sont remis à main à main propre ils doivent être remis sous plis fermé avec la référence de l'avis d'appel à manifestation portée sur l'enveloppe. Les soumissionnaire sont invités à faire enregistrer leurs offres dans les registres prévus à cet effet aux adresse suivantes :

Bureau EGPAF Ebolowa situé à Angalé derrière la Sous Prefecture de Ebolowa II
Personnes à contacter : Eric Mebanda Tel : 690 23 13 29

Bureau EGPAF Bertoua situé au premier niveau de l'immeuble abritant la pharmacie galien, en face de la compagnie de Gendarmerie de Bertoua
Personnes à contacter : Ngoran SEVIDZE Tel : 688 35 47 97

Bureau EGPAF Douala, situé à Beli rue de Bonamandoné 207, derrière la pharmacie de la côté
Personne à Contacter Mr TOUKAM Léandre, Tel 690 59 98 26

Bureau EGPAF Yaounde, situé en face de l'agence Campost de Bastos à côté de la Résidence de Ngéna, personne à contacter Mr TCHOUNGANG Cathérine, Tel : 690 969 95 90



IV- CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le tableau ci-dessous décrit les critères d'évaluation des Offres :

A	Pièces administratives.
1	Attestation de non-redevance fiscale (datant de mois de 03 trois mois), (Critère éliminatoire). (OUI ou NON) ;
2	Un Plan de localisation ou attestation de localisation du bureau principal du soumissionnaire (Critère éliminatoire). (OUI ou NON) ;
3	Photocopie de la carte de contribuable ou Attestation d'immatriculation (OUI ou NON)
4	Copie Certifiée Conforme de l'expédition du Registre de commerce en lien avec l'objet du présent appel d'offre (Critère éliminatoire pour cet appel d'offre) (OUI ou NON)
5	Attestation de domiciliation bancaire (OUI ou NON)
B	PIECES TECHNIQUES
1	Présentation de l'entreprise (historique, secteur d'activité, structure organisationnelle du soumissionnaire avec présentation du personnel clé) ; (si oui : 10 points, soit 2.5 points par élément cité, si non : 0)
2	Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par EGPAF ; (si oui : 15 points, si non : 0)
3	Méthodologie de recyclage dans la cas du réemploi et de destruction en tenant compte du volet environnemental et social du matériel informatique; (si oui : 40 points, si non : 0) ;
4	Fournir trois (03) attestations de satisfecit pour des prestations similaires effectué pour la période allant de Janvier 2023 à Decembre 2025 ; (05 points par attestation de satisfecit fournis ; Total sur 15 points)
5	Fournir (04) procès verbaux de reception provisoires ou définitives de réalisation des travaux similaires réalisés par le soumissionnaire, ainsi que les contacts des personnes de références pour ces services rendus pour la période allant de janvier 2023 à Decembre 2025 (si quatre (04) PV : 20 points ; si trois (03) PV : 15 points ; si deux (02) PV : 10 points; si autres : 0)
TOTAL NOTE TECHNIQUE /100 (Toute note inférieure à 70 points est éliminatoire)	
C	Offre financière (<i>une note de l'offre technique inférieure a 70 points est non éligible pour l'offre financière</i>)



14

Devis estimatif de la prestation : une proposition détaillée de prix, indiquant les valeurs en TTC selon le régime fiscal du soumissionnaire (**OUI ou NON**)



V- ANALYSE DES OFFRES

L'analyse des offres s'effectuera par un comité d'analyse des offres et se déroulera en trois phases :

Phase I : Examen des pièces administratives

Elle consistera à l'examen des pièces administratives, seules les entreprises ayant fournis 100% des pièces éliminatoires conformes seront admises à l'étape de l'analyse technique.

Phase II : Examen des pièces techniques

Elle consistera à l'examen des documents exigibles fournis par chaque soumissionnaire ayant été admis à cette phase d'analyse. Pour chaque pièces conforme fournis le soumissionnaire se verra attribué le nombre points correspondant à la rubrique.

La note minimale requise pour être admis à l'étape de l'analyse financière est de 70 points, à l'issu de l'analyse technique.

Phase III : Analyse financière

L'entreprise qui aura l'offre la plus petite et jugée raisonnable sera désignée 'MIEUX DISANTE'

L'offre financière sera ainsi calculée :

$$\text{A- NOTE FINANCIERE} = (\text{offre la moins disante} / \text{Montant du challenger}) \times 100$$

L'entreprise la moins disante dans ce cas possède la note financière de 100.

$$\text{B- NOTE FINALE (ENTREPRISE LA MIEUX DISANTE)}$$

$$\text{NOTE FINALE} : (\text{Note technique}) \times 70\% + (\text{Note financière}) \times 30\%$$

L'Entreprise ayant reçu la plus grande note sera considérée comme la Mieux Disante et se verra attribuer le marché.

REMARQUE :

Les soumissions jugées techniquement conformes sont soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- Lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut.



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

- Sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.

Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

VI- LISTE DES MATERIELS DECLASSES PAR EGPAF (Voir
AnnexeA)

Cloris N. Nkomo
25/05/2026

